



<p style="text-align: center;">RAPPORT MORAL Assemblée Générale du lundi 13 décembre 2010</p>

L'honneur et le bonheur me sont donnés de prendre ce soir la parole pour vous présenter le rapport moral qui clôture l'année 2010, bonheur d'autant plus évident pour moi que c'est le premier rapport que je présente à notre assemblée générale.

Avant de vous présenter ce rapport, je vais passer la parole à Roberte H. Martin, notre trésorière, dont le mandat s'achève cette année, mais qui nous a promis, par delà le rôle de conseiller du Président que je souhaite lui voir tenir pendant l'année à venir, de se présenter à nouveau à vos suffrages lorsqu'elle en aura recouvré statutairement la possibilité.

*
* *

Nous voyons donc, avec 15 nouveaux adhérents, et malgré quelques retraits, que le nombre d'adhérents à l'association est en progression puisque nous atteignons 325 membres parmi lesquels 9 magistrats, ce dont je me félicite vivement, et je ne peux que vous encourager à faire savoir autour de vous qu'il est important pour notre association, non seulement d'avoir de nouveaux adhérents, mais aussi d'avoir des adhérents à jour de leur cotisation (comme vous l'avez compris, quelques uns parmi nous ne sont pas à jour de leurs cotisations).

Je vais donc vous demander de bien vouloir procéder au vote sur le budget qui vient de vous être présenté et d'approuver les comptes de notre trésorière afin de lui donner quitus.

*

DROIT ET PROCEDURE
ASSOCIATION DES ANCIENS AVOUES

www.droitetprocedure.com

Adresse de correspondance : C/o Cabinet STASI CHATAIN - 2 Avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél : 01-40-53-10-10 - Fax : 01-40-53-10-20 - lataste@stasichatain.com

Qu'il me soit permis, maintenant, de vous présenter mon rapport moral.

Je ne saurais commencer celui-ci sans vous dire que je suis entouré d'une équipe formidable, au travers d'un conseil d'administration actif, souriant et efficace.

Je crois que cela fait partie de la marque de fabrique de l'association, mais je ne me lasse pas de le répéter, tant c'est précieux pour moi : une équipe resserrée, soudée, souriante, m'apporte au quotidien une aide précieuse sans laquelle notre association ne pourrait pas fonctionner :

- Véronique Marre
- Roberte H. Martin
- Clémence Bertin-Aynes
- Brigitte Marsigny
- Céline Ranjard-Normand
- Julie Couturier
- Michèle Dubuc
- Elisabeth Flichy-Maigne
- Antoine Genty
- Antoine Kirry
- Sébastien Regnault
- Jérôme Hocquard

Epaulée par Brigitte Regnault

m'ont assisté et entouré tout au long de l'année et je souhaite les en remercier publiquement du fond du cœur, en même temps que je salue les anciens présidents, au premier rang desquels Monsieur Gustave Johanet, qui m'ont toujours tendu la main pour me tirer vers le haut.

Je souhaite aussi insister sur l'aide matérielle précieuse que nous apporte Véronique Jeandé, cheville ouvrière de la coordination de tous nos travaux, aussi discrète qu'efficace, aussi souriante que pertinente dans l'accomplissement des tâches nombreuses qui lui incombent : qu'elle en soit publiquement remerciée.

Avant d'en venir à un rappel de nos travaux de cette année, je voudrais vous redire la peine que nous avons eue de perdre successivement cette année cinq de nos membres :

- André Salze, au mois de mai l'année dernière mais nous ne l'avons appris qu'à la fin de l'année 2010
- Bernard Touny, décédé le 25 décembre 2009
- Gérard Drubigny au mois d'avril dernier
- André Fabre, en mai dernier
- Lucien Lécuyer, en mai dernier aussi
- enfin, comment ne pas citer Michel Normand et le bâtonnier Jean Marsigny, respectivement père de notre ancien Président Xavier Normand-Bodard et de notre administratrice, Madame le bâtonnier Brigitte Marsigny : leur disparition nous a touchés, bouleversés : pardon pour ceux que je connaissais moins bien mais Gérard Drubigny, ancien septième secrétaire de la conférence, la haute figure de Monsieur Normand, les facéties de Monsieur Lécuyer lors de notre congrès en Birmanie restent pour moi les souvenirs d'hommes que je m'honore d'avoir rencontrés, connus, appréciés.

Je vous demande, en hommage à nos collègues, de bien vouloir observer maintenant une minute de silence.

...

Merci.

*

Nous allons maintenant reprendre le cours de ce bref exposé pour voir ensemble les réunions d'information qu'a organisées notre association pendant le cours de l'année 2010.

Les réunions d'information :

La première a été celle consacrée à « *la parole de l'enfant dans les procédures civiles* », qui s'est tenue au printemps, sous la bienveillante présidence de notre administratrice, Madame le bâtonnier Elisabeth Flichy-Maigne qui a réuni autour d'elle, outre notre confrère Dominique Attias, membre du Conseil de l'Ordre en exercice, responsable de l'antenne des mineurs, trois magistrats de haut niveau, (vice-président du TGI de Paris ou président de

Chambre à la Cour), pour évoquer cette problématique très particulière du sens et de la portée de la parole de l'enfant dans les procédures qui les concernent directement ou indirectement.

*

Au mois de juin suivant, j'ai eu le plaisir de présider une réunion d'information sur « *la question prioritaire de constitutionnalité* » à laquelle Monsieur Marc Guillaume, secrétaire général du Conseil Constitutionnel, nous a fait l'amitié et l'honneur renouvelé de participer car, il faut bien le dire, quelques semaines seulement après l'entrée en vigueur de la réforme de la Constitution, il était pour le moins important que nous ayons un tel cicérone pour nous guider dans le dédale de cette nouvelle procédure.

Grâce à l'amicale complicité de mon prédécesseur à la tête de l'association, le président Vincent Drago, le professeur Guillaume Drago a bien voulu se joindre à nous.

Son intervention était d'autant plus précieuse qu'il connaît, en tant que publiciste, fort bien toutes ces questions et qu'il avait eu plusieurs fois l'occasion de participer à des réunions de ce genre avec Marc Guillaume, ce qui n'en a rendu que plus passionnante leur intervention respective ainsi conjuguée.

Enfin, deux magistrats nous ont fait l'honneur de participer à nos travaux :

- Madame Magali Bouvier, 1^{er} vice-président du TGI de Paris,
- M. Gilduin Houist, vice-président au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Il était intéressant d'avoir le point de vue de chacun de ces magistrats, la première pour une procédure nouvelle (et à l'époque, assez peu usitée) le second pour rendre compte de l'entrée en force de cette procédure dans les tribunaux administratifs et de la manière dont ceux-ci gèrent les flux que cela engendre, problématique que ces tribunaux connaissaient depuis longtemps pour avoir déjà eu de longue date à gérer des contentieux dits « *sériels* » (comprenez « *de masse* »), en particulier en matière de droit des étrangers ou de permis de conduire.

*

Enfin, troisième et dernière réunion de l'année, celle qui a eu lieu la semaine dernière, à l'auditorium, sur le RPVA : *« RPVA : J moins 100 – comment ça marche ? »*.

Sous la férule amicale et efficace de notre administratrice, Julie Couturier, il s'agissait, comme le titre l'indiquait très explicitement, d'essayer d'expliquer à nos confrères comment le RPVA fonctionnait, quels buts il se proposait de remplir et comment nous allions en tirer profit.

Parmi les intervenants, Madame le bâtonnier Elisabeth Flichy Maigne a bien voulu à nouveau apporter sa contribution qui était d'autant plus utile que la mise en état électronique est en vigueur à Versailles depuis maintenant deux ans et qu'elle avait donc un retour d'expérience (comme disent les militaires) particulièrement précieux pour nos confrères.

Madame Martine Boittelle-Coussau, ancien confrère devenu magistrat, présidente de la 6^{ème} chambre 2^{ème} section du tribunal, a fait l'amitié à Droit et Procédure dont elle est membre, non seulement de participer comme intervenante à notre réunion, mais d'annuler une réunion qu'elle avait elle-même programmée sur le même thème, à la même heure ...

Qu'elle en soit à nouveau, publiquement remerciée.

Enfin, tant l'Ordre que le Tribunal nous avaient délégué des spécialistes de la question : Monsieur Thierry Berte qui est le responsable informatique de notre Ordre, Madame Hervé, présidente de la 3^{ème} chambre 4^{ème} section, et Monsieur Laborderie qui représentait le greffe du TGI.

Cette réunion (gratuite pour profiter au plus grand nombre) était placée sous l'égide du barreau de Paris et le bâtonnier a bien voulu venir clôturer nos débats, manifestant ainsi l'attachement de l'Ordre à l'égard de notre association, ce dont nous devons nous réjouir.

Les publications :

La deuxième réunion a déjà donné lieu à la publication d'un cahier, lequel est en cours de diffusion.

En revanche, « *La parole de l'enfant* » n'a pas pu donner lieu à l'édition d'un cahier et nous n'avons bien évidemment pas eu le temps de préparer le fameux cahier bleu de la dernière réunion.

Nous verrons dans quelle mesure, compte tenu du caractère très interactif des débats, il nous sera possible de le confectionner : l'exemple des débats sur la parole de l'enfant nous laisse pessimistes.

Il faut que nous réfléchissions à la possibilité, à l'avenir, de faire enregistrer systématiquement ces réunions pour voir s'il est possible, *a posteriori*, d'en reconstituer le déroulement.

C'est complexe mais possible : nous l'avons vu avec la QPC sur les échanges avec la salle qui ont pu être retranscrits *a posteriori*.

La formation :

Parallèlement à ces trois moments forts de l'année qui vient de s'écouler, Droit et Procédure a continué son travail de formation au quotidien grâce à Hervé Regnault et au président Antoine Genty qui, inlassablement, avec le concours actif de notre autre ancien président, Monsieur Gustave Johanet, continuent de porter la bonne parole à l'EFB où ils diffusent un enseignement sur les voies d'exécution.

Comme depuis des années, nous avons bien sûr participé, au travers de nos administrateurs et surtout anciens présidents Xavier Normand-Bodard, Denis Talon et Antoine Genty, avec Julie Couturier, aux réunions de formation du « campus », à la Sorbonne, formidable initiative de notre colloque, le bâtonnier Repiquet et de notre confrère Olivier Cousi, manifestation désormais bien implantée dans la vie du barreau, ce dont on ne peut que se féliciter, surtout lorsque l'on sait que l'Ordre sollicite régulièrement Droit et Procédure dans ce cadre.

La procédure a été encore à l'honneur à l'EFB le 6 décembre dernier puisque j'ai eu le plaisir d'annoncer que Mademoiselle Jacqueline Ngo était la lauréate du prix « Droit et Procédure » doté de 300 € et, pour la première fois (conformément à ce que j'avais annoncé lors de notre dîner annuel) que Monsieur Thomas Lambert et Mademoiselle Clara Havet, se voyaient décerner un accessit et remettre un chèque de 100 €, lors de notre prochain dîner annuel.

En effet, comme vous le savez sans doute j'ai décidé, par delà le viatique que représente le chèque que nous remettons à cette occasion, de remettre aussi un livre aux lauréats et de faire cette remise à l'occasion du dîner de l'été prochain : cela me permettra de vous présenter les lauréats et de nous présenter à eux car je trouve dommage qu'une fois les prix décernés, nous n'entendions plus parler de ces lauréats qui ont pourtant vocation à intégrer notre association comme membres.

Jusqu'à présent, nous n'avions qu'un prix de Droit et Procédure : afin de permettre cet essaimage de l'association vers les plus jeunes, des accessits ont donc été institués par votre Conseil pour multiplier nos chances d'attirer plus de jeunes confrères.

Les lauréats seront membres de droit de Droit et Procédure pour un an, et comme tout nouvel adhérent de moins de cinq ans de barre, ils se verront attribuer un parrain ou une marraine parmi les membres du conseil d'administration, pour les aider à résoudre toute question de procédure qui leur paraîtrait trop ardue à résoudre par eux-mêmes.

Les travaux de l'association en relation avec notre Ordre :

Les membres du conseil d'administration ont eu bien d'autres activités pendant l'année écoulée en participant, au travers d'Antoine Genty, de Julie Couturier ou de moi-même, aux travaux de suivi du *vademecum* auprès du tribunal de grande instance de Paris, auprès de Madame Magali Bouvier que j'ai déjà citée et qui a pris la suite, à la tête de ce dossier, de Madame Isabelle Nicolle dont vous avez tous gardé le souvenir de l'amitié qu'elle a portée à Droit et Procédure, manifestée concrètement par sa participation à de nombreux travaux de notre association.

Notre association s'est aussi impliquée très directement dans les missions de l'Ordre au travers de ses élus dont j'ai déjà cité les noms, mais aussi d'Hugues Letellier, tous désignés par notre bâtonnier pour le représenter et pour travailler, auprès de la première présidence de la Cour, sur l'incidence des réformes procédurales et technologiques en cours ...

Et gageons qu'elle continuera à le faire au travers de ceux qui viennent d'être élus membres du Conseil de l'Ordre, à savoir : Madame Michèle Brault et Monsieur Thomas Baudesson qui, aux côtés du bâtonnier Yves Repiquet, élu brillamment dès le premier tour, cumulent désormais la qualité de membres du Conseil et de membres de l'association.

Par cette présence transversale de certains de nos membres, voire de certains de nos administrateurs auprès des diverses institutions représentatives de la profession (je salue aussi à ce titre Madame le bâtonnier Brigitte Marsigny qui siège, comme moi-même, au CNB), nous démontrons notre efficacité et notre engagement bénévole au service de l'ensemble de nos confrères.

Je ne saurais refermer ce chapitre de nos membres impliqués dans la vie de notre Ordre sans saluer la très belle campagne de nos amies et collègues, Mesdames Brigitte Longuet et Catherine Paley-Vincent, candidates malheureuses au bâtonnat pour l'une, et au vice-bâtonnat pour l'autre, Madame Claudette Eleini, ancienne auditrice de l'IHEDN, candidate au Conseil, dont nous avons l'espoir qu'elles veuillent bien se présenter à nouveau – et cette fois avec succès – à nos suffrages.

Le conseil d'administration :

Je voudrais maintenant vous entretenir de notre conseil d'administration :

Ceux qui sont autour de cette table sont là pour vous servir, pour servir nos confrères et la profession, et c'est ce qui les rend passionnants : je crois que c'est une vertu cardinale qu'il faut continuer de cultiver.

J'insiste d'autant plus, que les travaux à venir vont être importants : généralisation du RPVA, modification en profondeur de la procédure d'appel (et, de ce point de vue, je ne peux que me réjouir que Maître Emmanuel Jullien, avoué à Versailles, ait bien voulu présenter sa candidature et que notre assemblée ait bien voulu lui demander de rejoindre notre conseil d'administration pour nous aider à amorcer ce nouveau virage procédural).

Je voudrais aussi saluer l'arrivée au conseil d'administration de Monsieur Jean-Pierre Grandjean qui manifeste l'intérêt que

portent les cabinets d'affaires pour les travaux de notre association.

Cet intérêt n'est pas nouveau, notre administrateur, Antoine Kirry, associé chez Debevoise et Plimpton en est la preuve vivante depuis plusieurs années : inlassablement, Antoine Kirry a travaillé à notre ouverture et à faire connaître notre association sur ces rivages lointains (de la Seine au Pont de l'Alma), qu'il en soit remercié.

Avec l'arrivée à notre conseil d'un avocat associé chez Clifford Chance, ce sont en quelque sorte les cabinets anglais et non plus américains qui manifestent leur intérêt pour Droit et Procédure, et cela me paraît extrêmement intéressant en terme d'ouverture pour nous mêmes comme pour les jeunes confrères qui exercent dans ces structures et qui, praticiens de la procédure, seront heureux, sans aucun doute de participer à nos travaux, voire de nous rejoindre.

Dîner, Voyage, Congrès :

Par delà tous ces travaux fort sérieux et fort prenants, l'association a aussi connu des moments de joie et de détente à l'état pur avec notre dîner annuel qui s'est tenu le 22 juin dernier au Polo de Bagatelle, grâce à l'accueil chaleureux, renouvelé, il me plaît de le rappeler, de notre confrère Jean-Luc Chartier.

Le dîner a eu lieu après que Madame Marietta Almassy nous ait éblouis par une brillante démonstration de dressage et, par un temps clément, nous avons pu réunir de nombreux membres et surtout de nombreux amis de l'association, parmi lesquels Madame Arens qui venait de prendre ses fonctions de Présidente de notre tribunal, Monsieur Degrandi, Premier Président de notre Cour, Monsieur le Bâtonnier et Madame Jean Castelain, et bien d'autres personnalités que je ne saurais toutes citer de peur d'en oublier et de les blesser.

En revanche, cette année, pas de participation à la journée des associations puisque cet événement n'a pas été reconduit par le Conseil de l'Ordre.

Enfin, comme chaque année, l'association a organisé son congrès annuel à l'étranger, en l'espèce au Mexique, du 23 octobre au 2 novembre.

Après un séjour intense à Mexico, place a été faite à la détente pour un magnifique circuit de visites du Yucatan au travers d'un programme concocté de longue date par notre ancien Président, Daniel Paquet et son épouse, Marie-Françoise, tous deux dévoués à la difficile tâche d'éblouir nos membres : ils y sont une fois de plus parvenus.

Qu'ils en soient ici publiquement à nouveau remerciés, tant leur travail opiniâtre nous permet de faire de ces instants de convivialité, des moments de partage, de dialogue intense entre les membres, et d'amitié.

*

Comme vous le voyez, l'association, qui est désormais entrée dans « *la quarantaine* », se porte bien, et c'est avec beaucoup de fierté que j'en poursuis la présidence, à la condition toutefois que vous approuviez le rapport que je viens de vous faire et que je soumetts donc à vos suffrages.

Stéphane LATASTE